

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Récemment, monsieur le Président, le conseil municipal d'Etobicoke et le gouvernement de l'Ontario ont décidé de consentir à Robin Pereira une réduction de taxe pour l'indemniser des ennuis qu'elle éprouve à cause du vacarme en provenance de l'aéroport.

Maintenant qu'une contribuable a réussi à convaincre un palier de gouvernement que le vacarme en provenance de l'aéroport à proximité de chez elle lui cause un préjudice, d'autres vont vraisemblablement réclamer à leur tour et obtenir une indemnité.

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement reconnaît que le bruit constitue un préjudice. Depuis des années, les gouvernements provinciaux érigent des palissades autour des localités pour les protéger contre le bruit en provenance des autoroutes. Cependant, les gouvernements ne se laissent pas facilement convaincre d'accorder la même attention au bruit en provenance des aéroports.

Qu'est-ce que cela signifie pour le gouvernement fédéral? Cela signifie que notre gouvernement ne saurait plus affirmer que le vacarme n'est en fait qu'un inconvénient et que la poignée de citoyens qui se plaignent du bruit des avions qui passent au-dessus de leur maison a tendance à exagérer.

Un jour ou l'autre, le gouvernement fédéral devra rendre des comptes. D'autres suivront l'exemple de Robin Pereira, de sorte que tôt ou tard, les gouvernements provinciaux et municipaux exigeront à leur tour une indemnité.

N'est-il pas grand temps d'étudier sérieusement ce problème et de lui accorder l'attention qu'il mérite?

* * *

LA FÊTE DES LUMIÈRES

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, c'est volontiers que je fais savoir à tous les députés que dans le cadre du festival *Diwali*, du 16 au 20 octobre, les Hindous célèbrent la Fête des lumières.

Cette fête revêt une importance considérable pour les Hindous du Canada et du monde entier, au moment où ils célèbrent la victoire de la lumière sur les ténèbres, de l'amour sur la haine.

À l'occasion du festival *Diwali* qui rappelle la victoire de Rama sur le démon Ravana et le retour de la lumière dans le monde, les Hindous du Canada éprouvent un vif sentiment de joie et de renouveau.

Grâce à sa vibrante spiritualité et à sa sagesse traditionnelle, l'hindouisme en général a beaucoup enrichi notre patrimoine. Il en est de même de ce festival en particulier. Des fêtes comme le festival *Diwali* nous aident à mieux comprendre et apprécier les liens qui unissent

Article 31 du Règlement

tous les êtres humains et l'identité de la condition humaine.

En cette occasion, me faisant l'interprète de tous les députés, je crois pouvoir offrir à tous les Hindous du Canada nos meilleurs vœux de joie et de paix. C'est dans cet esprit que tous les Canadiens s'associent à vous aujourd'hui, monsieur le Président.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, la décision du gouvernement d'exempter le projet de l'Alcan sur la Kemano de l'obligation de subir une évaluation environnementale est en contradiction flagrante avec l'engagement pris par le premier ministre en 1984.

Selon un biologiste de Pêches et Océans Canada maintenant à la retraite, les employés de ce ministère avaient subi de fortes pressions pour justifier l'entente avec Alcan. Un autre intéressé a déclaré aujourd'hui que les spécialistes de la préservation du poisson étaient contre la proposition gouvernementale. Une récente étude technique faisait état de préoccupations au sujet de l'entente convenue dans le cas de la rivière Nechako, et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique émet maintenant des réserves qui vont dans le même sens.

Le biologiste de Pêches et Océans Canada que je citais il y a un moment affirme:

Il s'agit là d'un exemple classique d'abandon d'une ressource et d'un mauvais usage des travaux des scientifiques. C'est le moyen classique d'amener des fonctionnaires à essayer de justifier une mauvaise décision.

Le ministre de l'Environnement devrait imposer une évaluation complète de ce projet, et le ministre de la Justice devrait commander une enquête sur les allégations voulant que des fonctionnaires aient été la cible de pressions politiques pour les inciter à justifier la décision du gouvernement de détruire une rivière.

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

Mme Edna Anderson (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés a comparu devant le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour se plaindre du fait que ses avantages en matière d'assurance-chômage ne sont pas protégés.

Je tiens à faire savoir aux pêcheurs que si le Sénat avait adopté le projet de loi C-21 il y a un an, ils n'auraient pas à s'inquiéter aujourd'hui parce qu'ils toucheraient des prestations d'assurance-chômage après dix semaines de travail, qu'ils habitent ou non une région à chômage élevé. Il faut que cesse le terrorisme politique exercé par les sénateurs libéraux, qui tiennent plus à leurs tactiques mesquines qu'au sort des pêcheurs.